
Avis aux personnes intéressées par une consultation publique sur un projet de règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux

Lors d'une séance tenue le 3 mars 2025, le conseil municipal a adopté le projet de règlement numéro 357-2025 intitulé : ***Règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux.***

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 7 avril 2025 à 18 h 30, à l'Hôtel de Ville situé au 1370, rue Notre-Dame à Lavaltrie. Au cours de cette assemblée, le maire ou une personne désignée à cette fin expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

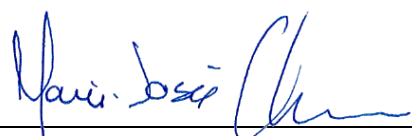
Résumé du projet :

Le projet de règlement vise à fixer le cadre légal pour l'établissement des ententes entre un promoteur et la Ville de Lavaltrie, dans le cadre de travaux municipaux nécessaires au développement de projets domiciliaires, commerciaux ou industriels sur le territoire de la Ville de Lavaltrie. Ces travaux sont relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux destinés à devenir publics.

Ce projet de règlement s'applique à l'ensemble du territoire de la Ville et ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement peut être consulté au bureau de la soussignée à l'Hôtel de Ville, aux heures normales de bureau, ainsi que sur le [site Internet de la Ville.](#)

Donné à Ville de Lavaltrie, ce 5 mars 2025



Marie-Josée Charron, greffière